BRIKO DEPOT
LE MOINS CHER DE VOTRE REGION

CONDITIONS GÉNÉRALES

Programme de fidélité BRIKO DEPOT

Ces conditions générales de vente concernent le Programme de fidélité Briko Dépôt et ses filiales établies au siège social : Chaussée de Zellik 65, 1082 Berchem Ste-Agathe (ci-après dénommée « Programme de fidélité ») Les conditions générales de vente Briko Dépôt s'appliquent au Programme de fidélité dans la mesure où les conditions ne s'en écartent pas.

Définitions :

Client : tous les participants au Programme de fidélité, y compris les consommateurs et les entreprises
Carte client : Une carte de fidélité distribuée par Briko Dépôt dans le cadre de la participation au Programme de fidélité
Identité carte Briko Dépot : un code-barre unique situé sur la carte client préalablement enregistrée

Conditions de participation :

Tout client âgé de 16 ans ou plus peut participer au Programme de fidélité en enregistrant l'identité de sa carte Briko Dépôt sur le site web de Briko Dépôt (www.check.brikodepot.com). Avec une carte client enregistrée, le client peut profiter des avantages liés au Programme de fidélité.

Remarques spécifiques :

1. Briko Dépôt offre la possibilité au client, grâce à sa carte, d'obtenir des avantages dans tous les magasins Briko Dépôt de bénéficier entre autres de réductions offertes à l'avance par Briko Dépôt sous forme de biens et services.

2. Le client peut aussi grâce à sa carte de fidélité, collectionner des points lors de chaque achat effectué dans un magasin Briko Dépôt. Chaque € 10 déboursé dans un des magasins précédemment cité donnera droit à 10 points au client. Les points seront uniquement ajoutés sur présentation de la carte de fidélité à la caisse au moment de conclure l'achat.

3. Mille (1000) points collectés sur la carte de fidélité donnent droit à un bon d'achat de € 10 que le client pourra venir chercher dans un des magasins précédemment cité. Le bon d'achat est uniquement valable sur présentation de la carte de fidélité et 1 seul bon d'achat est valable par achat. Un bon d'achat n'est pas cumulable ni monnayable. Un bon d'achat ne peut pas être remboursé par de l'argent liquide. La perte, le vol ou l'expiration d'un bon font partie de la responsabilité et prise de risques du client. Chaque bon a une limite de validité de 1 an à partir de sa date d'émission.

4. En tant que membre du programme de fidélité de Briko Dépôt, le client recevra par email des newsletters et des offres spécifiques aux détenteurs de la carte de fidélité. Le client peut modifier ses préférences en matière de communication à tout moment.

5. La participation au programme de fidélité est à durée indéterminée. Briko Dépôt peut refuser, suspendre ou mettre fin à la participation d'un client à son Programme de fidélisation sur la base d'une raison valable et sans explication. En outre, Briko Dépôt se réserve le droit de modifier ou de mettre fin aux conditions du programme de fidélité et aux avantages qui y sont associés.

6. Les avantages associés à la carte Briko Dépôt ne peuvent être monnayés ou échangés contre tout autre type de cadeau ou réduction.

7. **La carte ne peut pasé être utilisée en collaboration avec d'autres cartes de réduction du personnel, produits vendus sous le nom BaseLine, certaines promotions, cartes cadeaux, livres, magazines, services tels que la livraison et la location (sauf disposition contraire) ou autres articles et services exclus par Briko Dépôt ou couverts par une interdiction légale. La carte ne peut pas être utilisée pour des réductions de cautions ou acomptes (sauf si disposition contraire).**

8. Le client est responsable de l'utilisation soigneuse de la carte client. Briko Dépôt n'accepte aucune responsabilité pour la perte, le vol et/ou la détérioration de la carte client suite à une erreur ou une négligence du client.

9. Les données personnelles fournies par le client à Briko Dépôt dans le cadre de l'enregistrement au Programme de fidélité seront traitées conformément aux lois et règlements applicables en matière de protection des données et de la vie privée. Le client peut à tout moment modifier les données fournies ou mettre fin à sa participation au programme de fidélité. Les préférences de communication peuvent être modifiées au moyen des liens figurant au bas de chaque email de Briko Dépôt. Pour la résiliation de la participation ou les plaintes concernant le programme de fidélité, le client peut le faire en prenant contact avec Brico c/o Service Clientèle, Chaussée de Zellik 65, 1082 Berchem Ste-Agathe ou par téléphone au 0800 12 365, ou encore envoyer un mail à **customerservice@brico.be**.

10. Si vous avez des questions à nous poser à propos du Programme de fidélité, vous pouvez prendre contact avec Brico c/o Service Clientèle Chaussée de Zellik 65 - 1082 Berchem Ste-Agathe ou par téléphone au 0800 12 365, ou encore envoyer un mail à **customerservice@brico.be**.

11. Les présentes conditions sont régies par le droit belge. Sans préjudice des dispositions de droit impératif, le tribunal de Bruxelles est exclusivement compétent pour trancher ces litiges.